

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 28 octobre 2015, 18 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Patrick Murray
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Bordereau de correspondance**
 - 4.1 Aucun
- 5. Comptes déposés à la séance du conseil**
 - 5.1 Aucun
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Aucun
- 7. Administration**
 - 7.1 Aucun
- 8. Finances**
 - 8.1 Financement temporaire des règlements d'emprunt numéro 13-686, 14-700 et 14-706
 - 8.2 Demande d'augmentation de la marge de crédit pour les opérations courantes de la Municipalité
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1 Aucun
- 10. Sécurité incendie**
 - 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
 - 11.1.1 Réparation de la transmission de chargeur Case 821-B de l'écocentre
 - 11.2 Recommandations de paiement**
 - 11.2.1 Aucun
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 12.1 Aucun
- 13. Urbanisme et environnement**
 - 13.1 Dérogations mineures**
 - 13.1.1 Aucun

- 13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 13.2.1 Aucun
- 14. Urbanisme et environnement**
- 14.1 Aucun
- 15. Divers**
- 15.1 Aucun
- 16. Période de questions**
- 16.1 Aucun
- 17. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 18 h 03, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 382-15

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par le maire, monsieur Robert Miller.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Rés. : 383-15

Financement temporaire des règlements d'emprunt numéro 13-686, 14-700 et 14-706

Considérant que la Municipalité a complété les travaux prévus aux règlements numéro 13-686, 14-700 et 14-706 totalisant 3 000 000 \$ et que les dépenses ont été financées temporairement par le fonds d'administration ;

Considérant que le financement permanent de ces travaux sera effectué le 8 décembre prochain ;

Considérant qu'il convient d'obtenir un financement temporaire de ces travaux afin d'assurer des liquidités suffisantes pour les opérations courantes ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil autorise le dépôt d'une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, Centre financier aux entreprises Desjardins de Charlesbourg, d'un montant de 2 000 000 \$, afin de pallier au manque de liquidités jusqu'au financement permanent des règlements d'emprunt numéro 13-686, 14-700 et 14-706.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 384-15

Demande d'augmentation de la marge de crédit pour les opérations courantes de la Municipalité

Considérant que les dépenses annuelles du fonds d'administration s'élèvent à près de 11 000 000\$;

Considérant que les dépenses mensuelles moyennes du fonds d'administration s'élèvent à 950 000 \$ et que la Municipalité finance temporairement à même le fonds d'administration plusieurs projets d'immobilisation ;

Considérant que la marge de crédit consentie par la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg n'est que de 150 000 \$;

Considérant que cette marge de crédit est nettement insuffisante pour garantir le paiement des opérations courantes de la Municipalité ;

Considérant que les disponibilités financières sont actuellement insuffisantes pour permettre les opérations courantes ;

Considérant qu'il convient d'augmenter la marge de crédit à 950 000 \$;

Considérant que les intérêts ne seront calculés que sur la somme réellement requise pour couvrir les dépenses autorisées par le conseil ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'augmentation de la marge de crédit de 150 000 \$ à 950 000 \$ à la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport des demandes de soumissions

Rés. : 385-15

Réparation de la transmission de chargeur Case 821-B de l'écocentre

Considérant que la Municipalité a demandé deux soumissions pour la réparation du chargeur case 821-B de l'écocentre et que Longus était le moins dispendieux pour une expertise pouvant aller de 21 238 \$ jusqu'à 30 000 \$ pour ce type de transmission selon le bris ;

Considérant que le fournisseur Longus Québec a soumis un prix de base pour une réparation courante de la transmission du chargeur case 821-B (disques d'embrayage) ;

Considérant le rapport favorable du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accorder ledit contrat pour la réparation de la transmission du chargeur case 821-B au fournisseur Longus Québec pour un

montant total de 21 238,13 \$ plus taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission de ladite entreprise.

La Municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité d'heures et de pièces à remplacer sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le fournisseur. Le fournisseur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront imputées au poste budgétaire 02-453-02-525. Une appropriation maximale de 29 878 \$ du surplus accumulé réservé pour les véhicules est nécessaire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 386-15

Levée de la séance

À 18 h 23, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Lisa Kennedy
Directrice générale et secrétaire-trésorière